

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n°: 2011-001**

## ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n°: 2011-002**

## ***Adoption de l'ordre du jour***

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que  
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

\* Avec le retrait des points suivants:

\* Avec l'ajout des points suivants:

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n°: 2011-003**

## ***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n°: 2011-004**

## ***Comptes payables***

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de janvier 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
60596 à 60789 incl.	1 071 524,00 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n°: 2011-005.1**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### ***Adoption du règlement n° 853***

**Attendu** la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

**Attendu** que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 853 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

**Attendu** que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-005.2**

***Avis de motion - règlement n° 862  
Décrétant des travaux d'aménagement d'un parc avec jeux d'eau***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un parc avec jeux d'eau ainsi qu'un emprunt à cet effet;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-006.1**

***Adjudication de soumission  
Financement de 2 960 000 \$***

**Attendu** que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 662, 778, 788 et 841, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 février 2011, au montant de 2 960 000 \$;

**Attendu** qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût réel</b>
Financière Banque nationale inc.	98,53500	229 000 \$	1,60000 %	2012	3,47405 %
		237 000 \$	2,00000 %	2013	
		245 000 \$	2,50000 %	2014	
		253 000 \$	2,90000 %	2015	
		1 996 000 \$	3,25000 %	2016	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,29900	229 000 \$	1,60000 %	2012	3,50180 %
		237 000 \$	2,00000 %	2013	
		245 000 \$	2,60000 %	2014	
		253 000 \$	2,90000 %	2015	
		1 996 000 \$	3,20000 %	2016	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,51500	229 000 \$	1,60000 %	2012	3,53284 %
		237 000 \$	2,05000 %	2013	
		245 000 \$	2,55000 %	2014	
		253 000 \$	3,00000 %	2015	
		1 996 000 \$	3,30000 %	2016	

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-006.1 (suite)**

Soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,40510	229 000 \$	1,70000 %	2012	3,65116 %
		237 000 \$	2,15000 %	2013	
		245 000 \$	2,60000 %	2014	
		253 000 \$	3,00000 %	2015	
		1 996 000 \$	3,40000 %	2016	

**Attendu** que l'offre provenant de Financière Banque nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** l'émission d'obligations au montant de 2 960 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit adjugée à Financière Banque nationale inc.;

**Que** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**Que** le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**Que** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises";

ADOPTÉ



# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.1**

**Résolution de concordance  
Financement de 2 960 000 \$**

**Attendu** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 960 000 \$;

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
662	25 700 \$
778	934 200 \$
788	1 175 100 \$
841	825 000 \$

**Attendu** que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 960 000 \$;

**Que** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 février 2011;

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° :2011-007.1 (suite)**

**Que** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

**Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**Que** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de l'Envolée  
13845, boulevard du Curé-Labelle, C.P. 1200  
Mirabel (Québec) J7J 1A1

**Que** les intérêts soient payables, semi-annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;

**Que** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**Que** les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.2**

***Résolution de courte échéance***  
***Financement de 2 960 000 \$***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 960 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 662, 778, 788 et 841, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans** (à compter du 23 février 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 778, 788 et 841, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.3**

***Autorisation de signature***

***Entente - Société canadienne de la Croix-Rouge***

**Attendu** que la Société canadienne de la Croix-Rouge possède les ressources et l'expertise susceptibles d'aider la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cas de situation d'urgence;

**Attendu** que l'entente actuelle doit être renouvelée;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**De renouveler** l'entente de services aux sinistrés pour une période de trois (3) ans à compter de la date de la signature, le tout selon le projet d'entente soumis par la Société canadienne de la Croix-Rouge;

**D'autoriser** le maire et le greffier à signer les documents requis pour donner plein effet à cette entente;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.4**

***Demande d'assistance financière  
pour la Fête nationale du Québec de 2011***

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** Madame Suzie Lévesque, régisseuse aux activités culturelles de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2011;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.5**

***Autorisation de signature - avenant n° 1  
Entente avec le ministère des Transports***

**Attendu** qu'un protocole d'entente est survenu avec le ministère des Transports concernant les travaux d'urbanisation de la route 335 entre les rues Deschamps et des Cèdres;

**Attendu** qu'il y a lieu, notamment, de modifier l'échéancier prévu à cette entente, lequel se terminait le 31 mars 2011;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à signer avec le ministère des Transports, l'avenant n° 1 concernant le projet d'entente original avec le ministère des Transports, portant le numéro 84-316, ayant pour effet principal de remplacer l'échéancier prévu au 31 mars 2011 par le 31 mars 2012;

**Que** le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents à cet effet afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.6**

***Octroi de mandat  
Plan directeur d'aqueduc***

**Attendu** qu'il est nécessaire, afin de bien planifier les développements à venir, d'avoir en main un plan directeur d'aqueduc;

**Attendu** la recommandation du directeur du Service des Travaux publics à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Qu'un** mandat visant l'analyse hydraulique et la création d'un plan directeur du réseau d'aqueduc soit confié à la firme Groupe Tanguay & Associés, le tout selon son offre de service en date du 22 septembre 2010;

**Qu'une** dépense de 14 000 \$ plus les taxes applicables soit autorisée à même les revenus supplémentaires de 2011;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.7**

## ***Ratification - signature de promesse d'achat***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a convenu au préalable une entente pour se porter acquéreur de lots situés en zone blanche mais actuellement enclavés;

**Attendu** que cette promesse d'achat est conditionnelle à l'exclusion des parties de lots requises pour le bouclage des rues Alary, Daunais, Blouin, Charbonneau et Beaudry;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ratifie la signature de la promesse d'achat pour les lots suivants :

- promesse d'achat d'une partie du lot 2 083 400, propriété de 2641-2452 Québec inc., pour une superficie totale de 6 044 m<sup>2</sup> au coût de 21,54 \$ du m<sup>2</sup>;

ADOPTÉ



# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.8**

***Officialisation du gentilé "Anneplaineoise" ou "Anneplainois"***  
***Demande à la Commission de toponymie du Québec***

**Attendu** que, depuis de nombreuses années, le gentilé "Anneplaineoise" ou "Anneplainois" est utilisé pour identifier les habitants de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** que le Conseil municipal estime opportun d'en demander l'officialisation par la Commission de toponymie du Québec;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**De demander** à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le gentilé "Anneplaineoise" ou "Anneplainois" pour désigner les personnes habitant sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et de l'inclure au répertoire des gentils;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.9**

## ***Adoption - codification des conditions de travail du personnel cadre 2011-2015***

**Attendu** que le document décrétant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité est échu depuis le 31 décembre 2010;

**Attendu** que les conditions de travail pour les années 2011 à 2015 ont fait l'objet d'une entente;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le document codifiant les droits, privilèges et responsabilités des employés cadres pour les années 2011 à 2015 daté du 26 janvier 2011;

**Que** le maire et le directeur général de la ville soient autorisés à signer le document à cet effet.

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.10**

## **Octroi de mandat - Plania**

**Attendu** le projet d'aménagement d'un parc avec jeux d'eau au parc Serge-Gagnon (terrain des Cèdres);

**Attendu** qu'il y a lieu de réaliser les plans et devis et de prévoir la surveillance des travaux;

**Attendu** l'offre de services de la firme Plania à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la firme Plania soit mandatée pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, les estimations et la surveillance des travaux concernant l'aménagement d'un parc avec jeux d'eau, le tout selon son offre de services du mois de janvier 2011;

**Qu'une** dépense de 21 800 \$, plus les taxes applicables, soit autorisée à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.11**

## ***Autorisation de signature***

### ***Formulaire de déclaration intérimaire de dépenses - PRECO***

**Attendu** que le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projet subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

**Attendu** que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le Conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

**Attendu** que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturés pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

**Attendu** pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du Conseil municipal certifiée conforme et signée;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'autoriser** Monsieur Serge Lepage, greffier et directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à compléter et à signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-007.12**

***Autorisation de signature***

***Formulaire de déclaration intérimaire de dépenses - FCCQ***

**Attendu** que le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projet subventionnés dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) notamment;

**Attendu** que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le Conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

**Attendu** que pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturés pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

**Attendu** pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du Conseil municipal certifiée conforme et signée;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'autoriser** Monsieur Serge Lepage, greffier et directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à compléter et à signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-008.1**

## ***Dépôt de rapports divers et procès-verbaux***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'accepter** le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - janvier 2011
- Rapport budgétaire au 31 janvier 2011
- Rapport des permis de construction du mois de janvier 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier 2011
- Rapports Tricentris

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.1**

## ***Adoption du règlement n° 560-7***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 560-7 visant à amender la réglementation municipale en:

- modifiant le plan des "Grandes affectations du sol et densités d'occupation-périmètre d'urbanisation" (3/4) en agrandissant l'aire de programme particulier d'urbanisme (PPU) afin d'inclure le secteur "Place du Patrimoine";
- ajoutant à la page 52 le secteur de la rue "Place du Patrimoine" comme territoire pouvant faire l'objet de l'application d'un programme particulier d'urbanisme;
- intégrant, comme annexe 1, le programme particulier d'urbanisme "Secteur Place du Patrimoine" après le chapitre "programmation";

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.2**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### ***Adoption du second projet de règlement n° 540-203-2***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le second projet de règlement numéro 540-203-2 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- ajoutant la sous-section 6.6.8 concernant la distance minimale de plantation;

ADOPTÉ



# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.3**

***Avis de motion du règlement n° 540-203-2***

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme n° 540 selon le projet de règlement n° 540-203-2;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.4**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### ***Avis de motion du règlement n° 697-4-1***

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation des P.I.I.A. applicables à la zone C-2 253 selon le projet de règlement n° 697-4-1;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.5**

***Adoption du projet de règlement n° 855  
Règlement du plan d'urbanisme  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 855 visant l'adoption d'un plan d'urbanisme révisé dans le cadre de la révision quinquennale prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.6**

***Adoption du projet de règlement n° 856  
Règlement établissant les règles de régie interne du CCU  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 856 visant l'adoption d'un nouveau règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.7**

***Adoption du projet de règlement n° 857  
Règlement sur les permis et certificats  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 857 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les permis et certificats;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.8**

***Adoption du projet de règlement n° 858  
Règlement de lotissement  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 858 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les lotissements;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.9**

***Adoption du projet de règlement n° 859  
Règlement de construction  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 859 visant l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la construction;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.10**

***Adoption du projet de règlement n° 860  
Règlement de zonage  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 860 visant l'adoption d'un nouveau règlement de zonage;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ



# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.11**

***Adoption du projet de règlement n° 861  
Règlement sur les dérogations mineures  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 861 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les dérogations mineures;

**De fixer** au mardi 22 février 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.12**

***Adoption du premier projet de règlement n° 697-9  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 697-9 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur ceinturé par les rues Leclerc, Mathias, Parent et le chemin La Plaine;

**De fixer** au mardi 8 mars 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.13**

***Adoption du premier projet de règlement n° 697-10  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 697-10 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur d'une partie de la rue St-Édouard et de la 4<sup>e</sup> Avenue;

**De fixer** au mardi 8 mars 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.14**

***Adoption du premier projet de règlement n° 697-3-4  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le projet de règlement numéro 697-3-4 visant à modifier le règlement n° 697-3 en :

- modifiant l'article 1.1 Zone d'application pour faire référence à un plan identifiant le territoire assujetti au lieu d'une zone;
- intégrant, comme annexe 1, le plan démontrant le secteur visé par le règlement n° 697-3;

**De fixer** au mardi 8 mars 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.15**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne apposée à plat sur le mur au 479, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 479, boul. Ste-Anne et annonçant le commerce "Le Gueuleton animal";

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-4;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 479, boul. Ste-Anne, annonçant le commerce "Le Gueuleton animal", et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.16**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Rénovation au 231-233, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été déposée pour des travaux de rénovation extérieure de l'immeuble situé aux 231-233, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le projet se situe dans le secteur III du règlement n° 697, lequel est soumis aux dispositions du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au centre-ville;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin;

**Attendu** qu'il est recommandé par le Service d'urbanisme de remplacer l'aluminium par du canexel pour les contours des ouvertures;

**Attendu** qu'avec cette modification, la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation extérieure de l'immeuble situé aux 231-233, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, sous réserve que les contours des couvertures soient recouverts de canexel;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.17**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne et annonçant le courtier immobilier agréé Royal Lepage;

**Attendu** que le projet se situe dans le secteur III du règlement n° 697, lequel est soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin;

**Attendu** que la demande est non conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697, notamment en ce qui a trait à la dimension qui pourrait être réduite, aux matériaux et à l'emplacement, l'enseigne n'étant pas centrée avec le commerce;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.18**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne sur poteau au 473, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par le Groupe Médiagraphe Enseignes pour une enseigne sur poteau au 473, boul. Ste-Anne, annonçant le restaurant Valentine;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-4;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-4 quant aux matériaux et aux couleurs;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne sur poteau annonçant le restaurant Valentine, au 473, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.19**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne apposée à plat mur au 473, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par le Groupe Médiagraphe Enseignes, pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 473, boul. Ste-Anne, annonçant le restaurant Valentine;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-4;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-4 quant aux matériaux et aux couleurs;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur, annonçant le restaurant Valentine, au 473, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.20**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Construction bi-familiale au 14-16, rue Champêtre***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par CVK pour la construction de résidences de type bi-familiale sur les lots 4 759 929 à 4 759 932 de la rue Champêtre, notamment au 14-16, rue Champêtre;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence bi-familiale sur le lot 4 759 932, soit le 14-16, rue Champêtre, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.21**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Logement intergénérationnel au 185A, 1<sup>re</sup> Avenue***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par Monsieur Denis Ménard pour aménager un logement intergénérationnel au 185A, 1<sup>re</sup> Avenue, afin d'y loger sa fille;

**Attendu** que le projet est soumis aux dispositions du règlement n° 697-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux habitations;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-1;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté par Monsieur Denis Ménard pour aménager un logement intergénérationnel pour loger sa fille au 185A, 1<sup>re</sup> Avenue, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel faire partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 8 février 2011**

**Motion n° : 2011-009.22**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Résidence unifamiliale au 54, rue Champêtre***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par Monsieur Dave Dagenais, pour la construction d'une résidence sur le lot 4 340 098 du cadastre du Québec, soit le futur 54, rue Champêtre;

**Attendu** que le projet se situe dans la zone A-297, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697-6 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur résidentiel du Club de Golf Le Champêtre;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 340 098, soit le futur 54, rue Champêtre, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ